



séparation à l'amiable entre concubin avec un bien immobilier

Par **timfree**, le **10/06/2023** à **17:56**

situation de départ nous vivons en concubinage et sommes propriétaire 50/50 d'une maison.

Dans le cadre d'une séparation à l'amiable, nous cherchons la meilleure solution pour que je "récupère" la moitié de la valeur de la maison puisque ma compagne souhaite rester dans la maison.

Agée de 57 ans, difficile d'emprunter les 170000 euros nécessaires, existe-t-il une solution pour limiter les frais de cession de propriété et envisager par exemple une reconnaissance de dette (avec éventuellement un échéancier pour règlement ou créer une sci ou tout autre idée.

Merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2023** à **19:38**

Bonjour et bienvenue

Saluer est la première chose à faire lorsque vous arrivez sur ce forum.

Le genre d'arrangement que vous évoquez est possible via un crédit vendeur
A mettre au point selon vos accord, avec le notaire.

Par **youris**, le **10/06/2023** à **20:25**

bonjour,

votre ex veut rester dans la maison, il suffit qu'elle vous paie une indemnité d'occupation.

mais si elle veut en devenir seule propriétaire, elle doit vous racheter vos 50 % de droits indivis.

votre futur -ex-concubina a-t-elle les moyens de vous rembourser ces 50 % dans un délai raisonnable. ?

sans oublier qu'il existe la procédure de surendettement avec une possibilité d'effacement des dettes.

salutations